

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2-2010 DU 1<sup>er</sup> avril 2010

### PRESENTS :

Agnès Palmié - Claude Gibert - Frantz Ley - Claudie Jean - Ludovic Kerjouan – Roland Lacombe - Pascal Terrat - Pascal Albiac - Eric Bach.

Monsieur Adrien Sangla, trésorier de Lauzerte

### ABSENTS EXCUSES :

Jean-Louis Fioretti (procuration à Claude Gibert) - Chantal Fioretti (procuration à Agnès Palmié)

Secrétaire de Séance : Ludovic Kerjouan

Madame le Maire accueille le conseil municipal et donne lecture de l'ordre du jour.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

*Le compte administratif est établi sous la responsabilité du maire de la commune.*

Le conseil municipal se fait présenter et détailler le compte administratif 2009.

#### Récapitulatif pour l'année 2009 :

- dépenses de fonctionnement 64 279.46 €  
dont 11 000 € salaire agent technique (pour 14 h/semaine) + 5 800 € salaire secrétaire (pour 11 h/semaine).
- recettes de fonctionnement 82 049.48 €  
Soit un excédent de clôture de +17 770.02 €
  
- dépenses d'investissement 39 637.13 €  
dont : 32 028 € achat terrain carrefour à M. Cransac ; 5 891 € capital de l'emprunt pour les logements<sup>1</sup> ; 170 € armoire occasion pour secrétariat ; 1 547 € fonds concours CDC achat pelle.
- recettes d'investissement 75 554.74 € solde de subventions logements  
Soit un excédent de clôture de + 35 917.61 €

Compte tenu des exercices précédents, l'excédent global cumulé au 31/12/2009 est de 88.928.38 €.

Madame le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal délibère sous la présidence de Monsieur Claude Gibert, 1<sup>er</sup> adjoint, et approuve à l'unanimité le compte présenté.

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009**

*Le compte de gestion est établi sous la responsabilité du Comptable Public.*

Monsieur Decup a été muté à sa demande en mars 2009 à Besançon et ne peut donc être présent.

En présence du Trésorier Monsieur Adrien Sangla, le conseil municipal examine le compte de gestion établi par son prédécesseur Monsieur Laurent Decup.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

### **VOTE DU BUDGET 2010**

Présenté par Mme le Maire, ce budget s'équilibre en recettes et dépenses :

- section de fonctionnement = 171 015 €
- section d'investissement = 65 074 €.

Le budget primitif est voté à l'unanimité.

---

<sup>1</sup> Capital annuel à rembourser : 5891 € + intérêts : 5076 € = 10 967 € couverts par les loyers perçus (total annuel = 12 237 €).

### **VOTE DU TAUX DES 4 TAXES**

Le taux des 4 taxes directes communales reste identique aux années précédentes encore en 2010 :

- taxe d'habitation : 8.15 %
- taxe foncière sur le bâti : 10.24 %
- taxe foncière sur le non bâti : 29.05 %
- taxe professionnelle : 0.00 %

A ces taux, il convient d'ajouter les taux prélevés par la Communauté de communes qui restent inchangés pour 2010 + ceux du Département qui augmenteront de 3 % + ceux de la Région.

### **SUBVENTIONS 2010**

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour un total de 2903 € :

ACCA de Ste Juliette	200 €
CASAJ comité des fêtes	1500 €
Amicale pour le don de sang	50 €
Asso Ecole de musique de Lauzerte	180 € (60 € parentant x 3 élèves)
Amicale pompiers Lauzerte	118 €
FNATH des 3 cantons	50 €
Les Restos du Cœur Montauban	80 €
Jeunes Agriculteurs canton Lauzerte	50 €
Comice agricole canton Lauzerte	50 €
Le Goujon Lauzertin (pêche)	50 €
FNACA cantonale	75 €
Association Porte dans le Bois	500 € (futur espace de La Boissière à Ste Juliette)

### **INDEMNITES DE FONCTION**

Le conseil municipal vote à l'unanimité après avoir reçu les explications nécessaires :

- une indemnité annuelle de 150 € brut à Monsieur Terrat pour le suivi du travail de l'agent technique.
- une indemnité annuelle de 1350 € brut à Madame Jean pour la suite et la fin du travail d'enregistrement des archives de l'état civil communal de 2010 à 1900.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 17 MAI 2010 A 21 H**